

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

SESSION ORDINAIRE DE 1956-1957

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES ÉCONOMIQUES, DOUANES
ET CONVENTIONS COMMERCIALES

Mercredi 10 avril 1957. — *Présidence de M. Rochereau, président.* — La commission a entendu MM. Deleau, Vice-Président de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles, du Douet de Gravelle, Secrétaire général adjoint de la Fédération nationale de la mutualité agricole, Dalle, Président de la Confédération des coopératives, Bréart, chargé de mission à l'Association permanente des présidents de chambres d'agriculture, et Ferré, Secrétaire de l'Association permanente des présidents de

chambres d'agriculture, sur le projet de marché commun européen.

Elle a, ensuite, désigné M. de Villoutreys comme rapporteur de la proposition de résolution (n° 566, session 1956-1957) de M. Laffargue, tendant à inviter le Gouvernement à prendre des mesures en faveur des entreprises développant leurs exportations.

AGRICULTURE

Mercredi 10 avril 1957. — *Présidence de M. Brettes, vice-président.* — La commission a confirmé M. Naveau dans ses fonctions de rapporteur de la proposition de loi (n° 575, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à instituer un nouveau mode de calcul du prix du lait.

M. Naveau a aussitôt présenté les conclusions de son rapport.

Conscient des imperfections de ce texte, mais soucieux de ne pas remettre en cause l'accord intervenu entre ses promoteurs et le Gouvernement, le rapporteur a conclu à l'adoption sans modification des dispositions adoptées par l'Assemblée Nationale.

La commission unanime s'est ralliée aux conclusions de son rapporteur et a décidé de demander la discussion immédiate de cette proposition de loi.

BOISSONS

Jeudi 11 avril 1957. — *Présidence de M. Georges Bernard, président.* — M. Bène a exposé les conclusions de son rapport favorables à l'adoption de la proposition de loi (n° 519, session 1956-1957), dont il est l'auteur, tendant à inclure la « clairette » parmi les cépages admis pour l'élaboration des « vins doux naturels ».

A la suite d'un échange de vues marqué par les interventions du président, de MM. Gaspard, Verneuil, Grégory et Périquier, la commission a décidé de s'informer des divers aspects techniques du problème et de procéder, à cette fin, à l'audition des représentants de l'Institut national des appellations d'origine et des producteurs intéressés.

La commission a tenu dans l'après-midi une deuxième séance afin de procéder à l'examen pour avis du rapport (n° 558, session 1956-1957), de M^{me} Brossolette, sur la proposition de loi (n° 401, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à la protection des enfants contre l'alcoolisme.

Après un examen rapide de ce texte, la commission a estimé ne pas être en mesure de procéder dans les délais qui lui étaient impartis à l'étude approfondie que nécessitait cette question et a donné mandat à son président de demander au Conseil de la République le renvoi de la discussion.

DÉFENSE NATIONALE

Mercredi 10 avril 1957. — *Présidence de M. Rotinat, président.* — La commission a entendu un exposé de M. l'Ingénieur général Fleury, Directeur central des Poudres, sur la situation de la poudrerie de Pont-de-Buis (Finistère), où des compressions de personnel sont envisagées en raison de l'arrivée à leur terme des commandes *off shore*.

La commission a décidé de déléguer une mission chargée de s'informer sur place de la situation. Ont été désignés pour en faire partie : MM. Alric, Jaouen et J.L. Rolland.

La commission a ensuite examiné la situation actuelle en Algérie. Elle a adopté la motion suivante :

« La commission sénatoriale de la défense nationale, réunie le 10 avril 1957, a procédé à un tour d'horizon sur la situation actuelle en Algérie.

« Elle a constaté, une fois de plus, l'ampleur sans cesse croissante de la tâche confiée à l'armée, dans tous les secteurs où s'exerce son activité.

« Elle rend hommage aux chefs et aux soldats qui en assument sans défaillance la responsabilité et l'exécution, dans la plus pure tradition humaine et civilisatrice de l'Armée.

« Elle s'élève d'autant plus contre la campagne entreprise actuellement dans la presse, dont le résultat, loin de faire la lumière sur de prétendus sévices ou sur une soi-disant répression aveugle, ne peut être que de saper le moral de l'Armée, et, à tra-

vers l'Armée, de la Nation entière qui, moins que jamais, ne doit se laisser aller à une capitulation devant son devoir.

« Elle insiste d'une façon particulière auprès du Gouvernement pour que nos troupes et leurs chefs soient défendus avec l'énergie nécessaire contre les attaques dont ils peuvent être l'objet.

« Elle prend acte des résultats récemment obtenus et approuve l'attitude de fermeté du Ministre de la Défense nationale en la circonstance ; elle demande avec insistance à ce dernier de rappeler à chacun la nécessité fondamentale des règles de la discipline militaire qui, quel que soit le grade ou le rang où elle s'applique, reste l'élément de base de la cohésion et du moral de l'Armée. »

FINANCES

Mercredi 10 avril 1957. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a d'abord entendu M. Pellenc, rapporteur général, qui a présenté sa note d'information budgétaire, financière et économique, relative à la situation financière à la fin du premier trimestre 1957. M. le rapporteur général a examiné successivement : le budget de l'Etat, l'endettement public, la trésorerie, les finances extérieures et la crise des devises. Il a montré qu'au lieu d'une réduction nécessaire du chiffre des dépenses fixé lors du vote du budget de 1957, on se trouve actuellement en présence d'une augmentation de 150 milliards et qu'il manque à l'Etat 1.500 milliards pour solder ses dépenses ou faire face aux obligations qu'il a contractées. Il a souligné enfin que le problème le plus grave était celui des finances extérieures et que l'hémorragie des devises, loin de s'atténuer, s'aggravait chaque mois. Sont ensuite intervenus dans le débat qui s'est instauré : MM. Portmann, Chapalain, Roubert, président, et de Montalembert.

La commission a ensuite entendu M. de Montalembert, rapporteur de la proposition de résolution (n° 159, session 1956-1957) tendant à inviter le Gouvernement à exempter de droits les mutations à titre gratuit, entre particuliers, de bois et forêts, et de la proposition de résolution (n° 221, session 1956-1957) tendant à inviter le Gouvernement à compléter l'article 1370 du Code général des impôts, afin d'exonérer des droits de mutation les cessions de bois et forêts à titre gratuit.

M. le Rapporteur a montré la nécessité d'exonérer des droits de mutation les cessions de bois et de forêts à titre gratuit afin de sauvegarder l'intégrité du patrimoine forestier national. La commission a procédé à l'audition de M. Merveilleux du Vignaux, directeur général des Eaux et Forêts et de M. Guérin, administrateur à la direction générale des impôts, qui ont apporté diverses précisions. Sont intervenus dans le débat, MM. Courrière, Roubert, président, Chapalain, Alric, Monichon. La commission a décidé de remettre à une séance ultérieure l'adoption d'un texte unique répondant aux diverses préoccupations manifestées.

La commission a également décidé de remettre à une date ultérieure l'examen, sur renvoi prononcé en séance publique, du projet de loi (n° 405, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif au paiement des pensions dans les Etats du Vietnam, du Cambodge et du Laos.

Elle a enfin désigné M. Pellenc, rapporteur général, rapporteur du projet de loi (n° 406, session 1956-1957) autorisant le Président de la République à ratifier l'accord réalisé par lettres échangées les 26 octobre et 5 novembre 1954 entre le Gouvernement français et le Gouvernement suédois, ainsi que l'avenant et le protocole signés à Paris le 29 mars 1956, en vue de modifier et de compléter la convention tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance administrative réciproque en matière d'impôts directs, signée à Paris, le 24 décembre 1936, entre la France et la Suède.

Vendredi 12 avril 1957. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a d'abord délibéré du renvoi éventuel pour avis de la proposition de loi (n° 575, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à instituer un nouveau mode de calcul du prix du lait. M. Houdet, au nom de la commission de l'agriculture, a expliqué le mécanisme de détermination des prix du lait, précisant que le texte présenté résultait d'un accord entre l'Assemblée Nationale et le Gouvernement. Sont intervenus notamment dans le débat : MM. Courrière, Brousse, Roubert, président, de Montalembert, Debû-Bridel et Pellenc, rapporteur général. La commission a regretté, d'une part, que le Conseil de la République n'ait pas été consulté dans l'élaboration de l'accord intervenu entre l'Assemblée Nationale et le Gouverne-

ment et, d'autre part, que des propositions de loi aussi importantes soient ainsi examinées en fin de session. Elle a décidé de ne pas demander le renvoi pour avis de la proposition de loi.

La commission a ensuite décidé de demander le renvoi pour avis du projet de loi (n° 366, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à favoriser le règlement des conflits collectifs du travail. Elle a désigné M. Pellenc, rapporteur général, rapporteur du projet de loi. M. Pellenc a proposé de modifier l'article 2 pour laisser à un règlement d'administration publique le soin de prévoir les conditions d'application de la loi aux entreprises publiques ou, à défaut, de demander la reprise du texte de l'Assemblée Nationale que la commission du travail et de la sécurité sociale du Conseil de la République proposait de modifier. Après les interventions, notamment de MM. Courrière, Roubert, président, et Debû-Bridel, la commission a adopté les propositions de M. Pellenc, rapporteur général.

M. le Rapporteur général a ensuite présenté la note d'information qu'il vient de publier relative au bilan de la Banque de France.

FRANCE D'OUTRE-MER

Mardi 9 avril 1957. — *Présidence de M. Jules Castellani, vice-président.* — La commission, après avoir désigné M. Castellani comme rapporteur, a discuté le projet de décret du 28 mars 1957, pris en application de l'article premier de la loi n° 56-619 du 23 juin 1956, portant statut du Cameroun.

Après interventions, notamment de MM. Chamaulte, Kotouo et Razac, elle a décidé de n'apporter aucune modification au texte voté par l'Assemblée Nationale, dans le souci de faire fonctionner au plus tôt les nouvelles institutions du Cameroun.

M. Hassan Gouled a été nommé comme rapporteur de la proposition de loi (n° 599, session 1956-1957) relative à l'Assemblée territoriale de la Côte française des Somalis.

La commission a immédiatement adopté les conclusions de son rapporteur tendant à l'adoption du texte voté par l'Assemblée Nationale avec deux modifications portant sur le tableau des circonscriptions et sur le droit de vote des militaires.

Ensuite, après un bref échange de vues, la commission a décidé de surseoir jusqu'à la rentrée parlementaire à la discussion des propositions de loi (nos 600 et 601, session 1956-1957) relatives aux Assemblées territoriales de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française pour lesquelles MM. Olhen et Florisson ont été respectivement nommés rapporteurs.

Enfin, M. François Schleiter a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 505, session 1956-1957) tendant à rendre applicables dans les Territoires d'Outre-Mer les modifications apportées à l'article 373 du Code pénal.

Mercredi 10 avril 1957. — *Présidence de M. Jules Castellani, vice-président.* — La commission a procédé à l'audition de M. Defferre, Ministre de la France d'Outre-Mer, sur le décret portant statut du Cameroun.

Répondant à différentes questions posées par les commissaires, le Ministre a apporté des précisions, notamment sur les points suivants : pouvoirs législatifs de l'Assemblée, principalement en matière de travail et d'application du code, réglementation des recherches minières, régime de tutelle, organisation provinciale et droits réels des autochtones.

JUSTICE ET LÉGISLATION CIVILE, CRIMINELLE ET COMMERCIALE

Judi 11 avril 1957. — *Présidence de M. Georges Pernot, président.* — La commission a, tout d'abord, adopté sans modification la proposition de loi (n° 588, session 1956-1957), modifiée par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier la loi n° 56-672 du 9 juillet 1956 instituant diverses mesures de protection en faveur des militaires rappelés ou maintenus sous les drapeaux.

M. Marcilhacy a été nommé rapporteur de ce texte.

M. Yvon a, ensuite, présenté son rapport pour avis sur la proposition de loi (n° 401, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à la protection des enfants contre l'alcoolisme, dont la commission de la famille est saisie au fond.

Les conclusions présentées par la commission saisie au fond, ont été approuvées à l'unanimité.

La commission a, par ailleurs, terminé l'examen du rapport de M. Yvon sur la proposition de loi (n° 536, session 1956-1957), de M. Louis Gros, tendant à modifier l'article 20 de la loi n° 48-1360 du 1^{er} septembre 1948 sur les loyers.

Le rapporteur a présenté une nouvelle rédaction tenant compte des décisions prises au cours de la précédente réunion.

Le nouveau texte a été adopté à l'unanimité, moins une abstention.

La commission a, enfin, sur le rapport de M. Marcelliac, poursuivi l'étude de la proposition de loi (n° 539, session 1956-1957), de M. Armengaud, permettant la réquisition de locaux d'habitation au profit des Français expulsés du Proche-Orient.

La nouvelle rédaction suivante a été retenue pour ce texte :

Article unique.

« A titre exceptionnel et jusqu'à une date qui sera fixée par décret, tout Français expulsé d'Egypte pourra, par priorité sur tout autre bénéficiaire éventuel, se faire attribuer un local vacant, inoccupé ou insuffisamment occupé, dans les conditions prévues par les articles 342 et suivants du Code de l'Urbanisme et de l'Habitation. »

M. Marcelliac a été désigné comme rapporteur des deux propositions de loi suivantes :

— (n° 579, session 1956-1957), de M. Armengaud, sur les marques de fabrique et de commerce ;

— (n° 589, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier les articles 54, 55 et 56 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse.

MOYENS DE COMMUNICATION, TRANSPORTS ET TOURISME

Judi 11 avril 1957. — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — Le président a fait, tout d'abord, le compte rendu détaillé

de la mission accomplie, du 4 au 8 avril, par une délégation de la commission, au sujet des relations ferroviaires et routières entre la France et l'Italie.

La délégation, composée de MM. Jean Bertaud, Beaujannot, Billiémaz, Castellani, Cerneau, Paul Chevallier, René Dubois, Mistral, Perdereau et Raybaud, a particulièrement étudié : le problème du rétablissement de la ligne ferroviaire Nice-Coni, celui de la navette automobile Modane-Bardonnèche et, de façon plus générale, la question des voies d'accès, par la route, au futur tunnel sous le Mont-Blanc.

En terminant son exposé, le président a suggéré à ses collègues de présenter, au cours du débat en séance publique, l'après-midi, soit une série de suggestions relatives à ces problèmes, soit une proposition de résolution vis-à-vis de laquelle le Gouvernement aurait à prendre des engagements fermes.

Un débat s'est instauré au cours duquel sont notamment intervenus MM. Raybaud, Julien Brunhes, Castellani, Billiémaz, Paul Chevallier et François Ruin.

M. Julien Brunhes, rapporteur du projet de loi, a souligné alors que les Italiens semblaient également décidés, à la suite de certaines pressions intérieures, à faire le tunnel sous le Grand Saint-Bernard et qu'il fallait, en conséquence, créer dès maintenant la percée franco-italienne.

Sur la proposition de M. Raybaud, la commission, unanime, a chargé son président de présenter, au cours du débat public, les conclusions auxquelles est arrivée la délégation à propos des relations ferroviaires et routières transalpines.

PRODUCTION INDUSTRIELLE

Mercredi 10 avril 1957. — *Présidence de M. Bousch, président.* — La commission a entendu M. David, directeur général du Génie rural, sur le problème des carburants de remplacement et, notamment, l'alcool, le méthane biologique ou gaz de fumier, les huiles végétales et le gazogène.

TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Vendredi 12 avril 1957. — *Présidence M. Dassaud, président.* — La commission a examiné les amendements déposés sur le projet de loi (n° 366, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à favoriser le règlement des conflits collectifs de travail.